



La mobilisation a payé, SELIM ne sera pas licencié

SELIM a reçu le vendredi 20 octobre un courrier recommandé lui signifiant non pas un licenciement mais une mise à pied de 8 jours.

La Direction a reculé.

Le 20 septembre, sur l'initiative du directeur d'agence de Nancy, par ailleurs élu CFTC, SELIM, représentant de proximité FO, avait été mis à pied à titre conservatoire et avait reçu une convocation à un entretien préalable en vue de son licenciement.

FO Solocal, dès la remise de ce courrier, s'était mobilisé et avait démontré les vraies raisons de cette convocation.

La volonté de la Direction était claire : Virer comme un malpropre un représentant FO très investi dans son travail et dans son mandat. Mais c'était sans compter avec **FO** Solocal.

FO Solocal a organisé un rassemblement de soutien le 5 octobre, en bas de l'agence.

FO Solocal a démonté juridiquement les accusations contre SELIM,

FO Solocal a communiqué via la presse contre cette discrimination,



Aujourd'hui, nous avons remporté une bataille,

Aujourd'hui nous avons fait reculer la Direction.

Mais le combat continue car pour **FO** Solocal, la sanction disciplinaire prise contre SELIM, même s'il ne s'agit plus d'un licenciement, est pour nous totalement injustifiée et scandaleuse.

FO Solocal saisira les prud'hommes pour obtenir l'annulation de la sanction prise contre Selim.

SELIM : 1 SOLOCAL : 0



06 63 40 13 74

